

## Extrait du procès-verbal

### Séance du mercredi 16 mars 2016

sous la Présidence de Madame Nathalie JAQUEROD

**Préavis N° 04/2016 Indemnités du Conseil communal**  
**Proposition du Bureau du Conseil communal pour les indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau, du secrétaire, des scrutateurs et des suppléants (Législatures 2016-2021)**

---

#### Le Conseil communal de Pully

vu le rapport de la commission chargée d'examiner le préavis 04/2016 du Bureau du Conseil du 10 février 2016

#### décide

- d'approuver la proposition **amendée** du Bureau du Conseil relative aux indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau, du secrétaire, des scrutateurs et des suppléants pour la législature 2016 - 2021, soit:

Président(e) du Conseil	Fr. 6'000.- / an
Frais de représentation	Fr. 4'000.- / an
Premier vice-président(e)	Fr. 1'000.- / an
Frais annuels	Fr. 600.- / an
Deuxième vice-président(e)	Fr. 600.- / an
Frais annuels	Fr. 300.- / an
Secrétaire du Conseil	Fr. 20'000.- / an
Frais annuels	Fr. 4'000.- / an
Secrétaire suppléant	Fr. 35.- / h
Membres par séance (Conseil communal, Bureau du Conseil, commissions ad hoc et commissions permanentes, et le/la secrétaire suppléant/te)	Fr. 60.- / séance

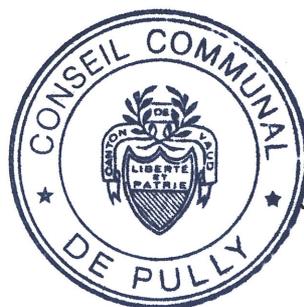
Présidence par séance (Conseil communal, Bureau du Conseil, commissions ad hoc et commissions permanentes)	Fr. 100.- / séance
Pour l'auteur d'un rapport	Fr. 200.- / rapport
Pour les opérations de dépouillement des votations ou élections	Fr. 25.- / heure

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

La secrétaire

Nathalie JAQUEROD



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 17 mars 2016